

Mobilité scolaire

La Municipalité a reçu plusieurs demandes visant à clarifier les principes en matière de mobilité scolaires et de sécurisation du chemin de l'école. Cette note regroupe les éléments de réponse à ce sujet.

Le thème de la sécurité des enfants dans l'espace public est un sujet récurrent et particulièrement sensible.

En préambule, il convient de rappeler les responsabilités de la collectivité en la matière. Le Règlement communal sur le transport des écoliers pullliérans, adopté par la Municipalité en décembre 2017 et le Conseil communal en février 2018, puis approuvé par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) en décembre 2018, fixe le cadre de l'action communale.

Recensement des itinéraires principaux utilisés par les élèves

Un tel recensement a été effectué en 2017 en préparation du nouveau Règlement communal sur les transports scolaires et a permis d'identifier 16 zones nécessitant une sécurisation. A fin 2023, des travaux d'amélioration ont été réalisés dans 6 zones et 7 autres secteurs sont en cours de procédure ou d'étude.

Patrouilleurs scolaires le long des itinéraires utilisés par les élèves

A Pully, un seul passage pour piétons, sis ch. de Rennier, à la hauteur du ch. de Clair Matin, est sécurisé par un assistant de police.

L'idée de systématiser la présence de patrouilleurs serait difficilement réalisable de part les très petits emplois et la gestion considérable induite (absences quotidiennes, remplacements et urgences). En outre, l'expérience montre qu'il devient de plus en plus difficile de trouver du personnel pour ce genre d'activité. Ainsi, la Ville projette plutôt la création de « parcours futés » sur les itinéraires principaux du chemin de l'école. Ces parcours emprunteront les aménagements sécurisés (par ex. passages pour piétons équipés de feux) et seront reconnaissables sur le terrain (marquages au sol).

La Ville de Pully soutient aussi la mise en place de lignes de pédibus qui permettent aux plus petits de venir à l'école à pied, accompagnés par un adulte. La Ville gère la mise en place des panneaux d'arrêts du pédibus et la gestion opérationnelle est assurée par la coordinatrice Pedibus Vaud de l'Association transports et environnement (ATE). Ces initiatives dépendent avant tout de l'implication des parents sans qui la pérennité des lignes est mise à mal.

Carrefours à feux sur les passages piétons traversant les grandes artères

La mise en place de feux ne saurait être systématique et reste réservée à des endroits sensibles (proximité directe d'une école, présence d'un important carrefour ou configuration particulière). Les autres passages pour piétons sont sécurisés par des îlots, le respect des distances de visibilité assurant leur bonne perception, avec l'avantage d'offrir une traversée sans attente.

A Pully, des passages pour piétons équipés de feux existent déjà pour les besoins scolaires, soit :

- trois passages à l'av. C. F. Ramuz pour les collèges de Chamblandes, de Champittet et le Collège Principal ;
- deux passages à l'av. des Désertes pour le Gymnase de Chamblandes ;
- un passage à la rte de Vevey pour le Collège de Mallieu ;
- deux passages au bd de la Forêt pour le Collège de Fontannettaz.

Aménagement de zones 30 ou de zones de rencontre les avenues et rues situées sur les parcours scolaires et à proximité des écoles

Dans le cadre des projets d'extension des bâtiments scolaires, la création de zones de rencontre est prévue au ch. de Carvalho (Collège de Chamblandes), à l'av. des Collèges (Collège Principal), au ch. de Mallieu (Collège de Mallieu) et à l'av. de Belmont (Collège de Chantemerle). La construction de trottoirs aux ch. de Champittet et de Chamblandes est aussi à l'étude (collèges de Champittet et de Chamblandes).

Une attention est également portée au contrôle du respect des vitesses. Police Est Lausannoise assure une présence accrue lors des premières semaines de rentrée scolaire ainsi qu'aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Pour la rentrée 2023, un total de 130 présences policières est recensé du 21 août au 1^{er} septembre, tous collèges confondus. La pose d'indicateurs de vitesse ainsi que de radars est également effectuée de manière régulière aux abords des collèges et sur le chemin de l'école.

Alternative à la dépose d'enfants en voiture et accompagnement par du personnel

Le Règlement communal prévoit que les élèves se rendent à l'école par leurs propres moyens. Il n'est ainsi pas prévu d'ajouter du personnel dédié pour accompagner les enfants.

Les alternatives à la dépose en voiture existent par le soutien à la marche (aménagements sécurisés et pédibus) et à l'usage des transports publics (financement des abonnements Mobilis pour les élèves de 5P à 11P qui doivent parcourir plus de 1 km).

Malgré tous les efforts pour proposer des alternatives, des études montrent qu'une part résiduelle d'enfants déposés en voiture subsiste (autour des 7 %) et génère du trafic, des nuisances pour les riverains et une insécurité plus grande pour les autres enfants.

La Municipalité ne souhaite pas favoriser ces pratiques et son action consiste à les encadrer afin de limiter les nuisances et les débordements qu'elles génèrent.

Cela se traduit par l'identification de zones adéquates pour effectuer la dépose, tout en n'étant pas excessivement pratiques et attractives afin de ne pas encourager ces comportements. Ce travail est en cours pour les collèges de Chamblandes, de Chantemerle et le Collège Principal.